



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 8 juin 2026 à 17 heures

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Interpellations citoyennes

- [1] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2718074 \(R\)](#)
Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par Mme Marie LAGARRIGUE.
Interpellation concernant le survol intensif des communes de Bruxelles.
-
- [2] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2718341 \(R\)](#)
Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par M. Alexandre ELOY, au nom des habitants du quartier Lemonnier-Stalingrad.
Interpellation relative aux impacts du chantier Lemonnier / Palais du Midi / Stalingrad sur la qualité de vie des habitants du quartier.
-

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [3] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2716727 \(R\)](#)
Désaffectation et projets de vente de biens immobiliers appartenant à la Ville.
- 1) Adopter la désaffectation et la cession à titre onéreux des parcelles liées aux huit biens suivants, sous réserve de l'acceptation par l'autorité de tutelle:
- Rue Charles Demeer : parcelles cadastrales 105-107 21815D0016/00B004 (bâtiment) et 21815D0016/00F004 (terrain);
 - Rue des Tanneurs 57 : parcelle cadastrale 21809K0291/00H000;
 - Boulevard Clovis 29 : parcelle cadastrale 21806F0100/00F006;
 - Boulevard Clovis 31 : parcelle cadastrale 21806F0100/00F006;
 - Rue de la Serrure 22-24 : parcelle cadastrale 21811M0139/00D004;
 - Boulevard Emile Jacqmain 95 : parcelle cadastrale 21802B0241/00E000;
 - Place Sainte-Catherine 16-19 : parcelle cadastrale 21812N0562/00L000;
 - Avenue Louise 183-185 : parcelle cadastrale 21807G0115/00X006.
- 2) Charger le Collège des formalités légales.
-
- [4] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Communication externe et affichage - [2716965 \(R\)](#)
Autorisations des stands publicitaires.- Règlement.
Règlement relatif à l'autorisation des stands publicitaires.
-

- [5] **Secrétaire** - Direction Bravvo - - [2713037 \(R\)](#)
Politique intégrée de sécurité et de prévention.- Convention 2026.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention entre la Ville et le SPFIntérieur.
1) Autoriser la signature de la convention 2026 du « Plan stratégique de sécurité et de prévention » entre la Ville de Bruxelles et le SPFIntérieur, sous réserve que celle-ci soit, dans les éléments essentiels (contenu, budget), à l'identique de la convention de 2025.- 2) Charger le Collège de vérifier l'exactitude et la correspondance entre les PSSP 2025 et 2026 et si la réserve se vérifie d'autoriser la signature de la convention PSSP 2026.
(Document à consulter au Secrétariat des Assemblées)
-
- [6] **Secrétaire** - Direction juridique - Tutelle administrative - [2716936 \(R\)](#)
SJ.- J.53985/G.- Antenne 18-25 du CPAS de la Ville de Bruxelles.- Bilan 2025.
Bilan 2025 de l'Antenne 18-25 du CPAS de la Ville de Bruxelles.
-
- [7] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2718446 \(R\)](#)
Avenant au contrat de bail locatif entre la Ville de Bruxelles et Brussels International Trade Mart.- Location d'une partie du bâtiment Trade Mart, sis square de l'Atomium 1 BP 211 à 1020 Bruxelles pour le Service MOB Laeken de la Zone de Police Buxelles CAPITALE Ixelles.
Adopter les termes de l'avenant au contrat de bail locatif liant la Ville de Bruxelles et Brussels International Trade Mart Ltd. & C° BV relatif à la location d'une partie, 664 m2, du bâtiment Trade Mart, sis square de l'Atomium 1BP 211 à 1020 Bruxelles, pour le Service MOB Laeken de la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles.
-
- [8] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2717489 \(R\)](#)
Convention entre la Ville, l'association faitière IRIS et le CHU Brugmann relative à l'octroi d'une avance de trésorerie de 4.000.000,00 EUR en faveur du CHU Brugmann.
1) Convention relative à l'octroi d'une avance de trésorerie de 4.000.000,00 EUR en faveur du CHU Brugmann, en application de la convention de financement déterminant l'intervention communale en faveur des hôpitaux publics de la Ville de Bruxelles.- 2) Prendre pour information l'enregistrement de l'avance de trésorerie uniquement en comptabilité générale.

Dossiers de Mme l'Echevine Frelinx

- [9] **Espaces publics et verts** - - Espaces verts - [2718009 \(R\)](#)
Parc d'Osseghem.- Réalisation d'une expérience immersive lumineuse.- Appel à concession de services.
Appel à concession de services relatif à la réalisation d'une expérience immersive lumineuse au parc d'Osseghem.
-
- [10] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2713961 \(R\)](#)
Dossier n° EPV/2026/61/EV.- Convention de subside avec l'asbl Ferme du Parc Maximilien.
Convention n° EPV/2026/61/EV entre l'asbl Ferme du Parc Maximilien et la Ville de Bruxelles relative à l'octroi d'un subside pour l'acquisition et l'implémentation d'un logiciel informatique en matière de gestion comptable.- Article 76605/63551 du budget extraordinaire 2026.
-
- [11] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2713830 \(R\)](#)
Dossier n° EPV/2026/16/EV.- Marché public de travaux en 3 lots ayant pour objet la rénovation d'infrastructures multisports existantes sur le territoire de la Ville ainsi que le remplacement de gazons synthétiques.- Principe.
Procédure négociée directe avec publication préalable en application des articles 35, 6° et 41 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/16/EV.- Dépense totale de 320.000,00 EUR TVA comprise (250.000,00 EUR pour le lot 1, 35.000,00 EUR pour le lot 2 et 35.000,00 EUR pour le lot 3).- Article 76410/72560 du budget extraordinaire 2026.- Chantiers n°s 239717, 239718 et 239719.- Maintenance n°s 239720, 239721 et 239722.- Projets d'investissement n°s FF10-4-2026, FF10-3-2026 et FF10-5-2026.- Emprunt de 130.100,00 EUR TVA comprise et subside de 189.900,00 EUR TVA comprise.
-

- [12] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2713825 \(R\)](#)
Dossier n° EPV/2026/69/EV.- Marché public de services reconductible ayant pour objet la gestion des haies de Taxus baccata dans le cimetière de Bruxelles.- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/69/EV.- Dépense totale de 150.000,00 EUR TVA comprise (50.000,00 EUR TVA comprise/an).- Article 76605/12406 des budgets ordinaires de 2026 à 2028 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de budgets 2027 et 2028 par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 261 du Collège du 21/05/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [13] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2716802 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/185.- Marché public de travaux ayant pour objet la réalisation de socles en béton pour accueillir des modules Fritkot préfabriqués.- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/185.- Dépense de 145.200,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 4 opérateurs économiques.- Article 52009/72260 des budgets extraordinaires de 2026, 2027 et 2028.- Projet d'investissement n° ML09-13-2018.- Emprunt : article 52003/96151.- Prendre pour information la décision n° 300 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [14] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2717326 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/191.- Fourniture urgente d'un flexible destiné à remplacer celui de la machine à déboucher - Techniques spéciales, rue du Chêne 8 à 1000 Bruxelles.- Non-application de l'article 60 du Règlement général de la Comptabilité communale.
Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/191.- Dépense totale de 852,83 EUR, TVA comprise.- Article 13766/74451 du budget extraordinaire de 2026.- Dérogation du projet d'investissement n° CC06-76-2009.- Emprunt : article 13703/96151.- Prendre pour information la décision n° 14 du Collège du 28/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [15] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2717227 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/196.- Marché public de travaux ayant pour objet la réalisation d'un test de pression d'eau à l'Institut Warocqué, avenue du Maelbeek 3 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 436,59 EUR TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 147 du Collège du 28/05/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [16] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2717781 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2020/295.- Bâtiment Vanderborcht.- Avenant 8.- Modification du contrat de base.
Adopter l'avenant n° 8 du contrat n° OPP/2020/295 entre la Ville de Bruxelles, Belfius Banque sa et Equans.
-
- [17] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2714133 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/168.- Marché public ayant pour objet les réparations urgentes des ascenseurs AB5 et AB8 à Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.- Non-application article 60 du Règlement général de la Comptabilité communale.
Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/168.- Dépense totale de 18.368,53 EUR, TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 290 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [18] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2714861 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/178.- Marché public de travaux ayant pour objet le remplacement des détecteurs optiques par des détecteurs thermiques dans les trémies d'ascenseurs au Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 11.216,03 EUR TVA comprise.- Article 10466/72260 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier n° 239908.- Projet d'investissement n° CC06-7-2009.- Emprunt : article 10403/96151.- Prendre pour information la décision n° 71 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

- [19] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2701032 \(R\)](#)
Dossiers n°s OPP/2026/036 et OPP/2026/038.- Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Technique Spéciales.- Liste 2 TS 02/2026.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 35.095,07 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire de 2026.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 271 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [20] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2713799 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/147.- Marché public de travaux ayant pour objet l'alimentation électrique des containers destinés à accueillir la crèche provisoire Hélicopter, avenue de l'Héliport 19 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 3.046,78 EUR TVA comprise.- Article 84407/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier n° 239709.- Projet d'investissement n° FH07-60-2018.- Emprunt : article 84403/96151.- Prendre pour information la décision n° 286 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [21] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2713495 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/157.- Marché public de travaux ayant pour objet la remise en état de certains stores extérieurs pare-soleil à la Haute Ecole Francisco Ferrer, quai de Willebroeck 33 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 7.262,33 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire 2026.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 57 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [22] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2714771 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/175.- Marché public de travaux ayant pour objet l'adaptation et la configuration de l'éclairage pour 3 nouveaux bureaux situés aux étages +01, +05 et +06 du Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 4.290,19 EUR TVA comprise.- Article 10466/72260 du budget extraordinaire 2026.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 70 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [23] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2716071 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/179.- Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et la pose d'une cloison amovible complémentaire pour le local n° 04.B.07, situé au niveau +04 zone B du Brucity, sis rue des Halles, 4 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 5.281,65 EUR TVA comprise.- Article 10466/72260 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier n° 239977.- Projet d'investissement n° CC06-7-2009.- Emprunt : article 10403/96151.- Prendre pour information la décision n° 79 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [24] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2714627 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/174.- Marché public de travaux ayant pour objet le placement d'une décharge pour les eaux de condensat dans le parking du Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 3.654,50 EUR TVA comprise.- Article 10466/72460 du budget extraordinaire 2026.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 69 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-

- [25] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2709826 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2025/349.- Marché public de services ayant pour objet le contrat pour une période de quatre ans pour le contrôle périodique (2 fois par an) par un organisme agréé de divers ascenseurs de la Ville de Bruxelles.- Attribution avec dépense supplémentaire.
Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 6.170,47 EUR TVA comprise résultant du dépassement de l'estimation du marché approuvée dans la décision de principe.- Divers articles des budgets ordinaires de 2026 à 2029 (pour les budgets de 2027 à 2029 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'approbation de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 49 du Collège du 21/05/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [26] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2707110 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/068.- Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2 Atelier 03/2026.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 26.616,25 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire de 2026.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 20 du Collège du 28/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [27] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2712598 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/146.- Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire 2026.- Techniques Speciales.- Liste n° 5 TS 04/2026.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 28.901,77 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2026.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 53 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [28] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2715866 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/187.- Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Techniques Spéciales.- Liste n° 1 TS 05/2026.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 4.880,92 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2026.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 76 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

- [29] **Affaires citoyennes** - Petite enfance - - [2714397 \(R\)](#)
Place Sainte-Catherine 16-19.- Convention d'occupation de locaux - Ville de Bruxelles/société Wrong Men.
Convention entre la Ville de Bruxelles et la société Wrong Men relative à l'occupation des locaux du bâtiment situé place Sainte-Catherine 16-19 à 1000 Bruxelles.
-
- [30] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2716057 \(R\)](#)
Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts.- Convention avec la srl Lahon & Partners.
Convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts et la srl Lahon & Partners.
-
- [31] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2714049 \(R\)](#)
Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts.- Convention avec "Fondation A Stichting".
Convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts et la "Fondation A Stichting".

[32] **Instruction publique** - Finances - - [2715614 \(R\)](#)

Institut Paul-Henri Spaak.- Fourniture et livraison de 9 TVI et pieds mobiles subventionnés à 80% par la Fédération Wallonie - Bruxelles.

Fourniture et livraison de 9 TVI (livrés avec pieds mobiles) à l'Institut Paul-Henri Spaak, rue A. Stevens 20, 1020 Bruxelles pour un montant total de 30.129,47 EUR TVA comprise.- Article 73508/74451 du budget extraordinaire de 2026.- Projet n° FH08-195-2009.- Financement effectué par un subside limité à 22.700,00 EUR, et le solde soit 7.429,47 EUR par un emprunt.- Prendre pour information la décision n° 84 du Collège du 28/05/2026 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Maes

[33] **Développement urbain** - Direction administrative - Finances - [2716586 \(R\)](#)

Asbl L'architecture qui dégenre.- Subside : 20.000,00 EUR.

Octroi d'un subside à l'asbl L'architecture qui dégenre pour les Journées du Matrimoine 2026 et la Saison Matrimoine 2026/2027.- Dépense de 20.000,00 EUR.- Article 93006/33202 du budget ordinaire de 2026.- Trésorerie.

[34] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2713742 \(R\)](#)

Modification du PPAS n° 52/04_05_06 «Château du Marquis d'Assche».- Absence d'incidences notables.- Demande d'avis des instances régionales.- Adoption provisoire du plan d'alignement.

1) Approuver la procédure de modification du Plan Particulier d'Affectation du Sol n° 52/04_05_06 «Château du Marquis d'Assche» en lieu et place d'une abrogation totale.- 2) Estimer que la modification du plan particulier d'affectation du Sol n° 52/04_05_06 «Château du Marquis d'Assche» n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.- 3) Solliciter les avis de l'administration en charge de la planification (Perspective.brussels) et de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (Bruxelles Environnement) suivant les articles 44§1 et 57/1 du COBAT pour la modification du Plan Particulier d'Affectation du Sol n° 52/04_05_06 «Château du Marquis d'Assche».- 4) Approuver l'adoption provisoire du plan d'alignement n° 7682 en parallèle de la modification du plan particulier d'affectation du sol «Château du Marquis d'Assche».- 5) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'accomplissement des formalités légales.

[35] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2717580 \(R\)](#)

Asbl MolemBIKE.- Subside : 17.500,00 EUR.

Octroi d'un subside de 17.500,00 EUR à l'asbl MolemBIKE pour les projets suivants : Atelier Participatif MolemBIKE (Tour & Taxis) / Brocante vélo MolemBIKE / Mécanique vélo pour femmes - "Les Hiron'ELLES" / Ateliers Barak'à Fiets - ateliers mobiles en espace public.- Article 41006/33202 du budget ordinaire de 2026.- Trésorerie.

[36] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2717652 \(R\)](#)

Asbl Pro Vélo.- Subside : 90.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de 90.000,00 EUR à l'asbl Pro Vélo pour le Programme d'éducation au vélo dans les écoles de la Ville de Bruxelles.- Article 41006/33202 du budget ordinaire de 2026.- Trésorerie.

Dossiers de Mme l'Echevine Buggenhout

[37] **Achats & Facilities** - - Achats - [2709459 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, de petit électroménager à usage domestique et de petit électroménager de puériculture (AFA/014120/DCH).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014120/DCH.- Dépense sur 24 mois de 77.500,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 150.000,00 EUR, le marché étant 2 fois reconductible de 12 mois.- Divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2026 à 2028 (pour les budgets de 2027 et 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 86 du Collège du 28/05/2026 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[38] **Achats & Facilities** - - Achats - [2714652 \(R\)](#)

Dossier n° AFA/014177/CIA.- Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'achat de pièces d'origine et l'exécution de réparations, pendant 48 mois, d'excavatrices de la marque KOMATSU.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, d), ii) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014177/CIA.- Dépense de 60.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 20.000,00 EUR pour l'achat de pièces d'origine et 40.000,00 EUR pour l'exécution de réparations.- Articles 76605/12402 (achat de pièces d'origine) et 76605/12406 (exécution de réparations) des budgets ordinaires de 2027 à 2030 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 116 du Collège du 21/05/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[39] **Achats & Facilities** - - Achats - [2715555 \(R\)](#)

Dossier n° AFA/014178/CIA.- Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'achat de pièces d'origine et l'exécution de réparations, pendant 48 mois, des camions et camionnettes de la marque MERCEDES.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, d), ii) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014178/CIA.- Dépense de 100.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 50.000,00 EUR pour l'achat de pièces d'origine et 50.000,00 EUR pour l'exécution de réparations.- Articles 13605/12402 (achat de pièces d'origine) et 13605/12406 (exécution de réparations) des budgets ordinaires de 2027 à 2030 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 117 du Collège du 21/05/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[40] **Achats & Facilities** - - Achats - [2717876 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- N° du marché : 014169.- Estimation totale de 12.470,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 93 du Collège du 28/05/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[41] **Achats & Facilities** - - Achats - [2708498 \(R\)](#)

Dossier n° AFA/014110/ADG.- Marché public de service à bordereau de prix ayant pour but la réalisation de réparations et l'achat de pièces détachées d'origine, pendant 48 mois, des tondeuses des marques ETESIA, ISEKI et JOHN DEERE.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014110/ADG.- Dépense de 54.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de codes économiques 12402 et 12702 (achat de pièces détachées pour le Département Espaces publics et verts à concurrence de 22.000,00 EUR) et 12406 et 12706 (exécution des réparations pour le service Culture, Jeunesse, Sport à concurrence de 32.000,00 EUR) des budgets ordinaires de 2026 à 2030 (pour les budgets de 2027 à 2030 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 113 du Collège du 21/05/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[42] **Achats & Facilities** - - Achats - [2714699 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible et à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de terreaux pour plantes (AFA/014037/SEK).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire sur 12 mois de 4.003,64 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché sur 12 mois à 46.253,64 EUR TVA 21% comprise.- Divers articles du code économique 12402 des budgets ordinaires de 2026 et 2027 (pour le budget 2027: sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 28/05/2026 (décision n° 89) en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[43] **Achats & Facilities** - - Achats - [2713669 \(R\)](#)

Dossier n° AFA/014131/GEN.- Marché public de fournitures reconductible et à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, de cadeaux pour les noces d'or, noces de diamant et les centenaires.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014131/GEN.- Dépense sur 24 mois de 30.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 60.000,00 EUR, le marché étant 1 fois reconductible de 24 mois.- Article 10407/12316 du budget ordinaire de 2026 à 2028 (pour les budgets 2027 et 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 315 du Collège du 21/05/2026 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[44] **Achats & Facilities** - - Achats - [2716225 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- N° du marché : 014107.- Estimation totale de 22.145,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 322 du Collège du 21/05/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[45] **Achats & Facilities** - - Achats - [2714668 \(R\)](#)

Dossier n° AFA/014179/DDR.- Marché public de services à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but l'organisation, pendant 36 mois, de diverses formations informatiques.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014179/DDR.- Dépense de 169.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit 114.000,00 EUR pour le lot 1 (l'organisation, pendant 36 mois, de formations présentielles, à distance et en coachings individuels aux différents logiciels informatiques en usage à la Ville de Bruxelles) et 55.000,00 EUR pour le lot 2 (l'organisation, pendant 36 mois, de formations MS Office en «blended learning»).- Article 10602/12317 des budgets ordinaires de 2027 à 2029 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 317 du Collège du 21/05/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[46] **Achats & Facilities** - - Achats - [2714100 \(R\)](#)

Dossier n° AFA/014168/CIA.- Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but le dépoussiérage industriel et le nettoyage écologique en hauteur de sites et de bâtiments, jusqu'au 31/03/2028.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014168/CIA.- Dépense de 115.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 60.000,00 EUR pour la Ville de Bruxelles et 55.000,00 EUR pour l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions en tant qu'autre bénéficiaire, tel que mentionné à l'article 146 du cahier spécial des charges.- Divers articles de codes économiques 12406 et 12506 des budgets ordinaires 2027 et 2028 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 115 du Collège du 21/05/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[47] **Achats & Facilities** - - Achats - [2709609 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 11 lots ayant pour but la fourniture, le montage, le placement et la fixation, pendant 48 mois, de mobilier scolaire (AFA/013839/LDR).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire totale de 3.298,74 EUR, TVA de 21 % comprise, dont 227,96 EUR pour le lot 2, le montant d'attribution de ce lot est de 0,21% supérieur au montant estimé, et 3.070,76 EUR pour le lot 3, le montant d'attribution de ce lot est de 1,62% supérieur au montant estimé.- Divers articles de code économiques 74451 des budgets extraordinaires de 2026 à 2030 (pour les budgets de 2027 à 2030 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.

[48] **Achats & Facilities** - - Achats - [2712385 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 5 lots ayant pour but la fourniture de camionnettes pour le Département Espaces publics et verts (AFA/014149/LDR).- Principe.

Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014149/LDR.- Dépense de 565.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 70.000,00 EUR pour le lot 1 (camionnettes électriques du type pick-up avec simple cabine et benne fixe), 85.000,00 EUR pour le lot 2 (camionnettes électriques avec simple cabine, caisse fermée en aluminium et hayon), 70.000,00 EUR pour le lot 3 (camionnettes électriques du type pick-up avec double cabine et benne fixe), 130.000,00 EUR pour le lot 4 (camionnettes thermiques du type pick-up avec simple cabine et benne basculante vers l'arrière) et 210.000,00 EUR pour le lot 5 (camionnettes thermiques du type pick-up avec double cabine et benne basculante vers l'arrière).- Article 13605/74352 du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.

[49] **Achats & Facilities** - - Achats - [2715801 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible et à bordereau de prix, pendant 12 mois, pour l'acquisition et le transport de cercueils ainsi que les accessoires y afférents pour le Département Affaires Citoyennes (AFA/014153/DAN).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014153/DAN.- Dépense sur 12 mois de 56.000,00 EUR, TVA de 6% et de 21% comprise, soit au total 168.000,00 EUR, le marché étant 2 fois reconductible de 12 mois.- Articles 83207/12402 et 10407/12402 des budgets ordinaires de 2026 et 2027 (pour le budget de 2027 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 178 du Collège du 28/05/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[50] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2717451 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2026-054.

Marché public de faible montant portant le n° 26-0500-452.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 30.242,07 EUR TVA comprise.- Article 13605/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BH05-1-2023.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 173 du Collège du 28/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[51] **Secrétaire - Stratégie & Transformation digitale - - [2717863 \(R\)](#)**

Investissements informatiques 2026.

- 1) Adopter que le Collège sera informé des marchés utilisés lors des engagements budgétaires.
- 2) Prendre pour information la finalisation des modules fonctionnels 1, 2, 4, 5 et 6.
- 3) Poursuivre le déploiement du module fonctionnel 3 - 188.750,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22276).
- 4) Poursuivre les projets transversaux 1 (portail citoyen) - 1.039.600,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22277).
- 5) Poursuivre les projets transversaux 2 (données et IA) - 244.492,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22281).
- 6) Poursuivre les projets transversaux 3 (cybersécurité) - 1.795.000,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22473).
- 7) Poursuivre les projets transversaux 4 (infrastructures et Finance) - 3.317.484,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22506).
- 8) Poursuivre les projets transversaux 5 (front office et smart building) - 229.000,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22530).
- 9) Poursuivre le programme Instruction publique - 738.000,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22531).
- 10) Poursuivre le programme FEDER WP6 (Digital Factory Boost) - 306.999,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22532).
- 11) Poursuivre le programme FEDER WP7 (IA et gouvernance des données) - 154.500,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22598).
- 12) Poursuivre le programme FEDER WP9 (plateforme digitale citoyenne) - 760.950,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22623).
- 13) Poursuivre le programme dédié à la maintenance et au support des logiciels et de l'infrastructure de la Ville et de l'Instruction publique (détail en annexe) – Activités Run & Maintain - 3.442.405,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74760 - ED 26-22170).
- 14) Acquérir des PC, laptops et Mac - 825.000,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74253 - ED 26-22284).
- 15) Acquérir des tablettes et accessoires - 15.000,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74253 - ED 26-22286).
- 16) Acquérir des imprimantes, scanners et plotters - 20.000,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74253 - ED 26-22288).
- 17) Acquérir des smartphones et GSM - 6.000,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74253 - ED 26-22290).
- 18) Acquérir des écrans non bureautiques et matériel de projection et accessoires - 120.000,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74253 - ED 26-22293).
- 19) Acquérir du matériel RFID - 80.000,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74253 - ED 26-22295).
- 20) Acquérir du petit matériel et accessoires divers - 137.088,00 EUR TVA comprise (art. 13901/74253 - ED 26-22297).
- 21) Installer des câblages et accès Wi-Fi sécurisés - 1.282.034,00 EUR TVA comprise (art. 13901/72460 - ED 26-22710).
- 22) Financer les dépenses par emprunt, hormis celles couvertes par le FEDER.

Dossiers de M. l'Echevin Wauters

[52] **Régie foncière & Affaires économiques - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2716506 \(R\)](#)**

Subside 2026.- Asbl Women Empowerment Balance.- Montant : 8.000,00 EUR.

Octroyer un subside pour un montant de 8.000,00 EUR à l'asbl Women Empowerment Balance pour l'organisation de "Momprenneur Market 2026".- Article 85109/33202 du budget ordinaire 2026.

[53] **Régie foncière & Affaires économiques - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2716712 \(R\)](#)**

Subside 2026.- Asbl BRUXSART.- Montant : 25.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de 25.000,00 EUR à l'asbl BRUXSART pour l'organisation de "Maroll i Tech".- Article 85109/33202 du budget ordinaire 2026.

[54] **Régie foncière & Affaires économiques - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2716533 \(R\)](#)**

Subside 2026.- Asbl Womenpreneur.- Montant : 38.000,00 EUR.

Octroyer un subside pour un montant de 38.000,00 EUR à l'asbl Womenpreneur pour l'organisation de "Womenpreneur Market", "Womenpreneur Awards" et "Coaching et campagne de rue".- Article 85109/33202 du budget ordinaire 2026.

- [55] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2717949 \(R\)](#)
Atelier Ouvert.- Appel à projet pour la création d'animations dans l'Atelier Ouvert 2026.- Règlement d'ordre intérieur.- Conventions.
1) Appel à projets "Création d'animations pour l'atelier polyvalent".- 2) Appel à projets "Formations et occupation pour l'atelier 1".- 3) Règlement d'ordre intérieur pour l'Atelier Ouvert.- 4) Convention-type pour l'atelier polyvalent.- 5) Convention-type pour l'atelier 1.
-
- [56] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2716762 \(R\)](#)
Subside 2026.- Asbl High Her.- Montant : 9.000,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 9.000,00 EUR à l'asbl High Her pour l'organisation de "Money Academy 2026".- Article 85109/33202 du budget ordinaire 2026.
-
- [57] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2716637 \(R\)](#)
Subside 2026.- Association de fait "Les habitants et commerçants du boulevard du Dixmude".- Montant : 1.500,00 EUR.
Octroyer un subside de 1.500,00 EUR à l'association de fait "Les habitants et commerçants du boulevard du Dixmude" pour l'organisation de la "Brocante Dixmude" en 2026.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.
-
- [58] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2716846 \(R\)](#)
Subside 2026.- Asbl Commune Libre du Sablon.- Montant : 6.000,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 6.000,00 EUR à l'asbl Commune Libre du Sablon pour l'organisation du "Marché Gourmet" en 2026.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.
-
- [59] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2716606 \(R\)](#)
Subside 2026.- Asbl Commune Libre du Sablon.- Montant : 10.000,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 10.000,00 EUR à l'asbl Commune Libre du Sablon pour l'organisation du "Sablon Music Festival 2026"- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.
-
- [60] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2706015 \(R\)](#)
Subside 2026.- Asbl Tapis de Fleurs de Bruxelles.- Montant : 35.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 35.000,00 EUR à l'asbl Tapis de Fleurs de Bruxelles pour l'organisation du "Tapis de Fleurs de Bruxelles 2026".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.

Dossiers de Mme l'Echevine Ben Hamou

- [61] **Régie foncière & Affaires économiques** - Service clientèle - Gestion maintenance locative - [2708373 \(R\)](#)
Marché public de travaux ayant pour objet «Travaux de restauration des toitures et des façades des bâtiments sis rue de la Tête d'Or 1 et 5, 1000 Bruxelles» (RF/26/PNSPP/978bis).- Approbation des conditions et du mode de passation, ainsi que de l'avis de marché.
Procédure négociée sans publication préalable, en application de l'article 42 §1, 1°, c) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° RF/26/PNSPP/978bis et avis de marché y relatif.- Dépense estimée à 468.892,60 EUR (Tête d'Or 1) et 440.639,87 EUR (Tête d'Or 5) hors TVA de 6% et révisions.- Article 243-01 du budget patrimonial 2026.- Recettes : article 171-01 du budget patrimonial 2026 (emprunt) et article 151-11 du budget patrimonial 2026 (subside).

[62] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2712614 \(R\)](#)

Subsides Appel à projets.- Montant total : 155.820,00 EUR.

Octroi des subsides aux associations ci-après pour un montant total de 155.820,00 EUR répartis comme suit :

- EC001 Le 8ème jour asbl (0472.683.572) : 3.660,00 EUR;
 - EC009 "Chosen family" asbl (0777.585.553) : 3.960,00 EUR;
 - EC010 AMA Jeunesse Gym asbl (0562.855.861) : 3.230,00 EUR;
 - EC011 L'épicurieuse asbl (1008.463.963) : 4.000,00 EUR;
 - EC014 Interpôle asbl (0459.598.371) : 3.500,00 EUR;
 - EC015 Fondation I See asbl (0822.734.006) : 4.000,00 EUR;
 - EC018 "Zijkant de progressieve vrouwenbeweging" asbl (0412.850.014) : 4.000,00 EUR;
 - EC022 Genres pluriels asbl (0892.826.107) : 2.575,00 EUR;
 - EC024 BabelBike asbl (0793.500.184) : 2.800,00 EUR;
 - EC025 Feros" asbl (0736.498.234) : 3.990,00 EUR;
 - EC031 Les voyageurs sans bagage asbl (0830.069.481) : 4.000,00 EUR;
 - EC032 Ferme du parc maximilien" asbl (0446.485.159) : 4.000,00 EUR;
 - EC035 ArtiCulE asbl (0684.610.459) : 3.390,00 EUR;
 - EC039 Tels Quels asbl (0429.897.169) : 690,00 EUR;
 - EC041 La Brèche asbl (0651.547.515) : 3.600,00 EUR;
 - EC043 Cité Modèle asbl (0462.480.855) : 2.080,00 EUR;
 - EC046 Fédération nationale pour la promotion des handicapés régionale du Brabant asbl (0415.293.028) : 3.920,00 EUR;
 - EC048 ESENCA asbl (0416.539.873) : 2.000,00 EUR;
 - EC050 Psst Mademoiselle asbl (0776.701.764) : 3.700,00 EUR;
 - EC051 Femmes et Santé asbl (0872.459.372) : 4.000,00 EUR;
 - EC052 Centre régional du Libre Examen de Bruxelles asbl (0418.479.675) : 3.900,00 EUR;
 - EC054 "European Network on Independent Living Brussels Office" asbl (0628.829.521) : 1.480,00 EUR;
 - EC055 Nativitas asbl (0415.497.43) : 2.800,00 EUR;
 - EC056 "Link=Brussel, centrum voor interculturele samenlevingsopbouw" asbl (0469.506.625) : 1.000,00 EUR;
 - EC057 AXOSO asbl (0825.435.356) : 4.000,00 EUR;
 - EC060 DoucheFLUX asbl (0841.390.074) : 2.750,00 EUR;
 - EC061 Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales asbl (0417.261.138) : 3.800,00 EUR;
 - EC063 "Vluchtelingenwerk Vlaanderen" asbl (0434.380.549) : 4.000,00 EUR;
 - EC066 "Umbrella Refugee Committee" asbl (0794.839.081) : 4.000,00 EUR;
 - EC067 Riches-Claire asbl (0460.971.021) : 4.000,00 EUR;
 - EC069 Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire asbl (0409.563.692) : 3.200,00 EUR;
 - EC070 Elles pour Elles asbl (1020.471.078) : 2.230,00 EUR;
 - EC072 OXO asbl (1013.338.709) : 3.000,00 EUR;
 - EC075 Action, Culture & Emancipation asbl (0728.570.859) : 3.100,00 EUR;
 - EC078 LIMINAL asbl (0787.602.782) : 4.000,00 EUR;
 - EC083 Fémīya asbl (1019.216.612) : 3.865,00 EUR;
 - EC086 Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie asbl (0415.750.215) : 3.800,00 EUR;
 - EC091 Sur le Fil asbl (0897.865.058) : 4.000,00 EUR;
 - EC093 "New Brussels" asbl (0882.174.814) : 2.750,00 EUR;
 - EC094 ESPACE Forma asbl (0628.538.422) : 2.000,00 EUR;
 - EC097 Mac Kam Production asbl (0695.991.826) : 3.200,00 EUR;
 - EC100 Les femmes prévoyantes socialistes du Brabant asbl (0408.208.662) : 2.000,00 EUR;
 - EC101 Xeno asbl (0473.640.897) : 3.850,00 EUR;
 - EC108 Loop-s asbl (0628.932.756) : 4.000,00 EUR;
 - EC110 La Bulle bleue asbl (1030.670.530) : 4.000,00 EUR;
 - EC111 "Universitair Centrum voor Ontwikkelingssamenwerking" asbl (0420.790.948) : 4.000,00 EUR;
 - EC115 Le Poisson sans bicyclette asbl (0676.738.811) : 4.000,00 EUR.
- Article 84201/33202 du budget ordinaire 2026 (ENG 26/020120).

Dossiers de M. l'Echevin Ceulemans

[63] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2715237 \(R\)](#)

Asbl Brussels Rainbow Village.- Subside Climat : 5.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl Brussels Rainbow Village.- Article 87906/33202 du budget ordinaire 2026.- Trésorerie.

- [64] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2713164 \(R\)](#)
Règlement relatif au réemploi des contenants et réduction des emballages à usage unique lors des événements sur l'espace public.
Règlement communal relatif au réemploi des contenants et à la réduction des emballages à usage unique lors des événements sur l'espace public.

- [65] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2712725 \(R\)](#)
CACI - Contrat d'Ilot Querelle.- Opération 3.1 « Made in Querelle ».- 1ère édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives (2024).- Liste des subsides nominatifs pour le solde non encore liquidé des subsides octroyés.
Adopter la liste des subsides nominatifs au budget 2026 correspondant aux soldes de la première édition du « Made in Querelle », à savoir :
- Article 93022/33101 :
• 2.500,00 EUR pour « Les nouvelles D'Terre & les Filles de Terre Neuve » par Urban Alexia ;
- Article 93022/33202 :
• 4.958,00 EUR pour « Repair Café Querelle » par l'asbl Fonds d'Aide sociale pour les Elèves de l'Institut Charles Gheude Enseignement professionnel et artisanal ;
• 2.200,00 EUR pour « Vivantes, ateliers théâtre pour les femmes » par l'asbl Théâtre les Tanneurs ;
• 2.500,00 EUR pour « Cohésion-nous » par l'asbl Pierre d'Angle ;
• 1.000,00 EUR pour « Fut Salle Querelle » par l'asbl Jeunesse en Marche ;
• 2.500,00 EUR pour « Les Filles des Lumières » par l'asbl Les Filles des Lumières.
Financement à concurrence de 90% par le subside régional octroyé dans le cadre du Contrat d'Ilot Querelle, le solde étant couvert par la trésorerie.

- [66] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2707717 \(R\)](#)
Marché de services par procédure négociée sans publication préalable ayant pour objet l'élaboration du dossier de base.- Cahier spécial des charges n° CAR/22/PN/245.- Dépense supplémentaire au marché initial (honoraires).
Dépense supplémentaire de 1.742,40 EUR (TVA comprise) au marché initial (honoraires).- Cahier spécial des charges n° CAR/22/PN/245.- Article 93022/74760 du budget extraordinaire 2026.- Projet n° AP22-46-2017. - Subside.- Prendre pour information la décision n° 247 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §1 et §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Zian

- [67] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2710668 \(R\)](#)
Dossier n° EPV/2026/23/TP.- Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'entretien préventif et curatif, pendant 24 mois, de bornes rétractables automatiques sur le territoire de la Ville de Bruxelles.- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, d) iii) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/23/TP.- Dépense totale de 462.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 42105/12406 des budgets ordinaires de 2026 à 2028 inclus (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption des budgets 2027 et 2028 par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).

- [68] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2714747 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2026-046.
Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-404.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 9.379,09 EUR TVA comprise.- Article 42105/73560 du budget extraordinaire 2026.- Projet d'investissement n° BD05-2-2023.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 249 du Collège du 21/05/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Interpellation

- [69] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2717302 \(R\)](#)
Interpellation de M. BAUWENS, Conseiller communal.
Interpellation concernant l'avenir des repas scolaires gratuits, sains et durables dans les écoles de la Ville de Bruxelles.

Questions

[70] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2717307 \(R\)](#)

Question de M. AZAOUM, Conseiller communal.

Question concernant la feuille de route pour la revitalisation commerciale.

[71] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2718546 \(R\)](#)

Question de M. DIALLO E.M., Conseiller communal.

Question relative aux mesures et actions communales en faveur de l'inclusion des enfants et jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA).
